Dixième année — N° 378 On s'abonne au Bureau du Journal 17, RUE DE L'ANNONCIATION, à PARIS, et dans tous les Bureaux de Poste SAMEDI 18 MARS 1916

ABONNEMENTS
FRANCE. . . . Un an. 6 fr.
ETRANGER . . . — 8 fr.
LE NUMÉRO :
FRANCE. . . . . 10 centimes
ETRANGER . . . . 15 —
Aux Bureaux du Journal et par la poste

TÉLÉPHONE : PASSY 46-11

ANNONCES aux Bureaux du Journal

LA FRANÇAISE

Journal de Progrès Féminin
PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Directrice-Fondatrice : Jane MISME

ABONNEMENTS
FRANCE. . . . Un an. 6 fr.
ETRANGER. . . . — 8 fr.
Les Abonnements ne peuvent être souscrits pour moins d'un an ils partent du 1er de chaque mois.
LE NUMÉRO :
FRANCE. . . . . 10 centimes
ETRANGER. . . . . 15 —
Aux Bureaux du Journal seulement et par poste

Les Françaises pendant la guerre. Ce qu'elles font. Ce qu'on fait pour elles.

Le secrétariat n'est ouvert que les lundi, mercredi, vendredi, de 3 à 5 heures.
La directrice reçoit le mercredi après-midi de 3 à 6 heures.

L'Union Sacrée après la Guerre

Sous ce titre un journal nouveau « Notre Etoile » a ouvert une enquête auprès de personnalités éminentes auxquelles il a posé les questions suivantes:

1° L'Union sacrée ne doit-elle pas survivre à la guerre si nous voulons que la France recueille tous les fruits de son admirable effort?

2° Sous quelle forme et à quelles conditions l'Union sacrée peut-elle subsister après la guerre.

Notre grand ami, M. Ferdinand Buisson, a fait à ces questions une réponse profondément belle que nos lecteurs nous sauront gré de reproduire.

Vos deux questions n'en font qu'une.

Pour que l'Union sacrée puisse survivre à la guerre, il faut qu'elle ne soit pas, qu'elle n'ait pas été une simple mesure de guerre, si elle n'était qu'une trêve de partis en face du péril suprême, le péril disparu la trêve cesserait.

Il est peut-être des Français qui se représentent ainsi l'Union sacrée comme un geste dicté par l'instinct de conservation. Croyez bien que ce n'est pas le sentiment général. La conscience publique y a vu, ou, si vous voulez, y a deviné autre chose. Quoi donc ? Une transformation de notre esprit national qui s'est accomplie avec la soudaineté d'une opération chirurgicale commandée par des circonstances tragiques, mais qui était à faire en tout état de cause.

Il fallait retrouver, entre tous les Français, un terrain commun, un lien des âmes, un esprit de famille. Il fallait leur rappeler que si, à la surface, une foule de différences très visibles les séparent et les opposent sans cesse les uns aux autres, il y a tout au fond de leur nature un sanctuaire invisible où ils communient tous ensemble par le meilleur d'eux-mêmes. Il fallait leur faire reprendre la conscience de leur unité d'inspiration, de leur orientation identique vers un même idéal entrevu sous des formes diverses et poursuivi par des voies divergentes.

C'est ce que la guerre leur a brutalement révélé, c'est la seule joie qu'ils aient connue parmi tant et de si atroces douleurs.

Il n'y a aucune raison pour que cette découverte de la véritable unité nationale soit oubliée ou méconnue au lendemain de la paix, et il y en a beaucoup au contraire pour qu'elle donne à la paix toute sa portée.

Après la guerre, ce sera encore la guerre, et il faudra encore être unis pour vaincre. Ne parlons pas seulement de la lutte, de la gigantesque lutte économique où nous avons besoin de déployer toutes nos énergies et surtout de les discipliner sous peine de déchéance. Mais rien que chez nous, entre nous, nous sommes perdus d'avance si l'Union sacrée se dissout. Car elle seule peut nous permettre de repousser l'ennemi, celui qui sera là longtemps après que les Allemands n'y seront plus.

L'ennemi ? il a des noms divers, qui tous signifient la mort de la France. L'ennemi, c'est l'alcoolisme qui, s'il reprend après la guerre sa marche triomphante, achèvera son œuvre de destruction. L'ennemi, c'est la baisse rapide de la natalité française, suicide national qu'il n'est que temps d'arrêter. L'ennemi, c'est la pornographie qui sous prétexte d'art tire un profit honteux de la démoralisation de l'enfance. L'ennemie c'est le taudis malsain et meurtrier, c'est la tuberculose qui risque d'apparaître comme un péril national démesurément accru au lendemain de la guerre, c'est l'atelier ou, pis encore, le prétendu atelier familial où s'étiole la femme et, avec elle, la race. L'ennemi encore, c'est la pseudo-politique qui cultive les bas instincts et exploite les bas intérêts, qui sème la haine, qui attise les passions, au lieu de stimuler les courages, qui enferme chacun dans sa classe et chaque classe dans son âpre égoïsme et qui, dégradant la vie publique, songe toujours aux partis, presque jamais à la patrie.

Contre tous ces dangers d'hier et de demain l'Union sacrée est nécessaire, est indispensable. Mais est-elle possible ? Et à quelles conditions ?

Aux mêmes conditions où elle vient d'être pratiquée par nos soldats depuis dix-sept mois. Aucun d'eux n'a cherché la solution dans une sorte de compromis, de terme moyen entre ses opinions et celles de ses camarades. Ni le catholique, ni le libre-penseur, ni le socialiste, ni le camelot du roi n'ont renié, déguisé, ou atténué leurs croyances opposées.

Qu'ont-ils fait ? Chacun est resté lui-même, mais il a admis que son voisin en fit autant. L'Union sacrée n'est faite ni de ménagements, ni de concessions, ni de courtoisie verbale. Elle est faite de deux éléments que naguère on jugeait inconciliable et qui, là, se sont conciliés : d'une part une conviction profonde, librement exposée, sans détour, sans gêne, sans réserves, et d'autre part le parti pris de respecter la conviction contraire se produisant avec la même franchise.

Voilà le grand secret de cette union qui semble un miracle. Le miracle est d'avoir assez de foi pour ne pas s'offusquer d'une foi différente. Est-ce à dire que la foi de chacun en sera diminuée ? Au contraire. Chacun, rentrant en lui-même, s'aperçoit que ce n'est pas à un raisonnement qu'il a obéi, c'est à une force supérieure qui lui a dicté son devoir et qui ne lui a pas permis l'hésitation. Un autre, à côté de lui, a obéi au même commandement exprimé en d'autres termes, sous d'autres images, mais le résultat a été le même ; l'autre aussi a fait son devoir sans une seconde d'hésitation. Qu'importent les paroles, les sons, les arguments, les explications et les théories ? L'important, c'est l'acte, et il est identique chez ces deux hommes de foi différente. C'est pourquoi ils se respectent, ils se sentent frères ; ils ont plusieurs manières de penser, mais la même manière de vivre et, s'il le faut, de mourir.

Telle est, à mon sens, la raison profonde de l'Union sacrée, telle est la base qu'il faut lui donner dans la société comme dans l'armée.

Ce qui fera l'unité française ce n'est pas l'uniformité des doctrines, qui serait la mort de la pensée ; ce n'est pas un nivellement factice des opinions, qui doivent rester libres et diverses : c'est la constatation de ce qu'il y a de commun entre les hommes qui croient n'avoir rien de commun. Quand nous en serons bien convaincus, nous aurons résolu de problème, nous serons mûrs à la fois pour la liberté et pour l'union.

Ferdinand BUISSON

MEETING FÉMINISTE

L'Action morale et sociale en faveur de la Maternité

Nous avons la semaine dernière annoncé la réunion que doit tenir l'*Union Fraçaise pour le Suffrage des femmes*, salle de « la Vie Féminine », 88, avenue des Champs-Elysées, le dimanche, 19 mars, à 2 h. 1/2. Tous nos lecteurs y sont invités et peuvent y amener des amis. En voici à nouveau le programme:

L'Action Morale, Mme de Witt-Schlumberger, Présidente de l'U. F. S. F.

Les Projets législatifs pour la protection de la Maternité et de l'Enfance, M. J.-L. Breton, Député du Cher, Président de la Commission du Suffrage universel; M. Doizy, Député des Ardennes, Président de la Commission d'Hygiène; M. Lenoir, Député de la Marne.

Prendront encore la parole:

Mme Suzanne Grunberg, Avocate à la Cour, Membre du Comité Central;

Mme Pauline Rebour, Secrétaire générale du Groupe de Paris;

M. Paul Bureau, Directeur du journal *Pour la Vie*.

LIVRES NOUVEAUX

L'Audace, roman, par Maxime Formont (Alphonse Lemerre), 3 fr. 50.

La Maternité ouvrière. Sa protection légale en France, par Mme Paul Gemahling (Alcan et Rivière), 1 franc.

M. Henri LAVEDAN
Apôtre de la repopulation

Nous recevons, à propos de la campagne entreprise par M. Lavedan en faveur de la famille des lettres intéressantes visant un passage d'un de ces derniers articles. Nous nous faisons un devoir de publier ces protestations nécessaires autant au point de vue national qu'au point de vue féministe.

Soulignons le fait piquant que tandis que la défense des femmes est prise par un homme dans la première lettre, la seconde lettre qui est d'une femme n'envisage que le point de vue national.

La Famille française

Sous ce titre, M. Henri Lavedan publie dans « l'Illustration » une étude que nous suivons avec un vif intérêt.

L'article III paru dans le numéro du 26 février aborde la question de la dépopulation.

Bien que le sujet soit rabattu nous pensons que l'éminent académicien apportera à l'œuvre une note originale et nous fera peut-être connaître un remède efficace contre le danger social qui menace l'avenir de la France.

M. Lavedan se pose la question de savoir *celui des deux époux qui se montre le plus réfractaire à l'enfant*, et n'hésite pas à répondre que c'est *la femme*. Et voici le portrait moral que nous trace la fine et pénétrante psychologie du penseur, de la femme qui ne veut pas avoir d'enfant. « .... La femme qui résiste à la maternité a fait de l'enfant sa bête noire. Sans même qu'il existe, elle le déteste en rêve, en pensée, en paroles. Son image et son nom lui donnent la nausée et lâchent sa colère. Elle met à le dénigrer un esprit féroce de sarcasme et de répulsion qui étonne. Elle se laisse aller, le sourire aux lèvres, ou la face envahie d'un masque de dégoût, à proférer sur cette matière des abominations telles que l'on a l'impression d'entendre et de voir la harpie du malthusianisme... »

M. Lavedan a soin de dire qu'il « ne spécifie pas les milieux, qu'il n'a aucune donnée précise et qu'il juge d'après les renseignements qui lui sont fournis. »

Nous regrettons précisément que ces milieux ne soient pas indiqués. Nous pensons, quant à nous, qu'ils sont constitués par une infime minorité, et que la femme ci-dessus décrite est une exception, même dans ces milieux.

Cette *puériphobie* dénote un détraquement justiciable de l'hydrothérapie. L'auteur ne saurait, en toute logique, faire, en faveur de sa thèse, état de ces détraquées.

Nous avons pleine confiance dans la conscience de la vraie femme française. Il suffit de voir les belles et fortes qualités dont elle fait preuve dans les circonstances actuelles pour être assuré qu'elle remplira après la guerre tous ses devoirs d'épouse, de mère et de citoyenne. A quoi servirait d'étancher le sang versé, de panser les blessures, si, par leur faute, les foyers devaient rester déserts, d'où serait bannie l'âme française?

Nous nous plaisons à espérer que dans la suite de son travail, M. Lavedan va nous tracer le tableau de la famille normale.

Docteur LOBIT.

⁂

Dans quel monde vit donc M. Henri Lavedan pour avoir rencontré tant de femmes d'un tel calibre? Est-ce à l'Abbaye de Thélème, ou dans les coulisses de la Gaîté-Rochechouart? Je ne le pense pas; et comme ce n'est ni dans le monde bourgeois proprement dit, ni dans l'aristocratie, ni dans le monde artiste ou littéraire ayant une certaine tenue, je suppose que notre auteur a étendu le cas de deux péronnelles de sa connaissance à une masse féminine assez importante pour qu'on s'occupe d'elle. Bizarre conception de l'union sacrée devant l'ennemi. M. Henri Lavedan qui se proclame excellent patriote, doit pourtant savoir que les étrangers, c'est-à-dire nos ennemis, les « neutres »... et un peu nos alliés, ont une tendance à nous voir en pourriture, qu'atténue à peine notre magnifique héroïsme actuel. La femme française, décrite par la littérature que l'on sait, a toujours passé pour une poupée névrosée aux yeux de gens qui, ayant à peu près tous l'habitude de cacher leurs tares, se disent qu'il faut être plus bas que terre pour laisser voir ainsi les siennes. Et c'est surtout agaçant lorsqu'il s'agit de tares imaginaires ; et surtout encore quand cela se passe à l'heure où nous vivons.

Si l'auteur des diatribes de l'« Illustration » aspire à être reproduit intégralement par le « Berliner Tagblatt », il n'y a rien à lui dire ; il aura ce qu'il veut. Des articles écrits sur des bases aussi incertaines ne peuvent que manquer leur but de moralisation. Leur principal résultat sera de jeter un peu plus de discrédit sur notre race, que nous avons toujours été les plus ardents à décrier ; jusqu'à ce qu'elle offre au monde un exemple qui ne sera, je crois jamais égalé dans le domaine moral comme dans celui de la valeur militaire.

S. DE CALLIAS.

LES FEMMES
entreront dans les Jurys arbitraux des loyers

Le Gouvernement le promet

M. Bracke, député socialiste, qui à diverses reprises, s'est montré à la Chambre partisan résolu du droit des femmes vient d'obtenir du gouvernement la promesse solennelle qu'une nouvelle exclusion absurde et injuste ne sera point prononcée contre elles.

Dans sa séance du 7 mars, la Chambre avait à continuer la discussion des projets et propositions de loi concernant les baux et les loyers pendant la guerre.

M. Bracke a pris la parole dans la discussion générale pour attirer a-t-il dit l'attention de la Chambre sur un ou deux points qui lui semblaient dominer tout le débat.

Voici le passage du compte-rendu officiel qui nous intéresse spécialement:

M. Bracke. — C'est ainsi que lorsqu'il s'agira de créer le jury dont M. Ignace, dans son remarquable rapport a indiqué le mécanisme et le fonctionnement, nous aurons à voir s'il n'y a pas à tenir compte du désir de ceux qui voudraient que le jury fut créé d'après une règle nouvelle et formé en faisant appel non seulement au suffrage universel, mais en appelant les femmes à y siéger.

M. Brizon. — Très bien.

M. Brack. — Nous aurons à voir s'il y a lieu de ne pas permettre qu'une fois de plus, une partie de la population entre les mains de laquelle la guerre a remis précisément une grosse part du fonctionnement de la vie économique du pays, que cette partie ne soit pas éliminée une fois de plus.

M. René Viviani, garde des sceaux, ministre de la justice. — Mais, M. Bracke, je ne vois pas qu'il y ait d'objection à votre idée que je trouve fondée si une femme est propriétaire ou locataire.

M. Bracke. — Je fais remarquer à M. le ministre de la justice que je n'ai pas dit qu'il fut opposé à cette idée.

M. René Viviani. — C'est le texte même de la commission.

M. Bracke. — Mais dans le projet tel qu'il est déposé à la Chambre, il n'y a aucune place possible pour la femme propriétaire ou pour la femme locataire, puisqu'on tire au sort les jurés parmi les citoyens inscrits sur les listes électorales.

M. Louis Andrieux. — Nous avons déposé des amendements dont la Commission n'a pas tenu compte.

M. Bracke. — Ce n'est pas le moment de discuter si c'est à bon droit que les femmes ne figure pas sur les listes électorales, mais sans préjuger cette question, je crois que la Chambre — et je tenais à le dire — sera amenée même si l'on constitue le jury sous la forme proposée par la Commission, à y faire entrer les femmes propriétaires et les femmes locataires, ainsi que tous les propriétaires et les locataires. Elles ont, en effet, subi les charges de la guerre, elles y ont leur part de ruine et de misère. Je suis d'autant plus heureux de l'avoir dit que nous avons déjà l'approbation du Gouvernement en la personne de M. le Ministre de la Justice.

⁂

Nos lecteurs se rappellent, sans doute, que Mme Pauline Rebour avait posé ici, cette question de la participation des femmes aux jurys arbitraux. Elle semble, on le voit, en marche vers une solution heureuse.

Sur le même sujet à la séance du 9 mars, un autre député entrait dans les vues de M. Bracke.

M. Joseph Denais. — Pour la désignation des jurés, comme il s'agit d'avoir autant que possible des hommes qualifiés — ou des femmes — car j'admettrais volontiers que les femmes puissent être appelées à intervenir dans une matière qui les touche de si près — je crois préférable de faire désigner ces jurés, quant aux propriétaires, par la chambre des propriétaires ; quant aux locataires, par la chambre de commerce parmi les locataires ayant payé leur loyer. Dans les localités où il n'y aurait pas de chambre de propriétaires ni de chambre de commerce, la désignation serait faite par le tribunal de commerce ou, à son défaut, par le tribunal civil qui désignerait propriétaires et locataires.

La propagande française par les femmes
Mme Avril de Sainte-Croix en Grèce

Mme Avril de Sainte-Croix, Secrétaire Générale du *Conseil National des Femmes Françaises*, vient de donner, à Athènes, une conférence très applaudie sur *Le Rôle de la Femme dans les œuvres de prévoyance sociale*.

Mme Avril de Sainte-Croix a rendu un éloquent hommage à l'esprit de solidarité des femmes hellènes et à leur œuvre admirable.

M. Vénizélos, ancien Président du Conseil, et M. Guillemin, Ministre de France, étaient au premier rang des assistants.

⁂

UNE FRANÇAISE AUX ETATS-UNIS

On nous signale l'ardente activité patriotique déployée à San Francisco par une jeune Française, Mlle Blanche Cohen.

Dès le commencement de la guerre, elle a organisé chez elle un atelier de confection pour nos soldats et nos réfugiés auxquels elle a adressé des quantités considérable de linge, de vêtements, de chaussures.

Elle a donné des conférences de propagande à la Section Française de l'Exposition. On nous conte que pour entretenir sa caisse de secours qui diminuait, elle n'a pas craint de s'instituer, moyennant rétribution, le guide des étrangers qui visitaient la section.

Félicitons et remercions de tout cœur Mlle Blanche Cohen.

A PROPOS
des pupilles de la nation

Une loi qui se discute actuellement au Sénat a pour but d'assurer aux enfants dont le père est mort à la guerre la protection de l'Etat. Outre la pension, ils obtiendraient divers avantages relatifs à leur éducation et à leur carrière.

Le projet de loi contient une disposition qui a causé des inquiétudes dans certains milieux et entraîne des oppositions. Il prévoit que ce qu'il appelle « un tuteur social » pourrait être donné aux enfants parallèlement un tuteur légal que leur octroirait le conseil de famille. Ce tuteur social qui pourrait être aussi une tutrice aurait pour mission d'apporter aux orphelins, et à leurs mères pour ceux qui les auront, une aide morale et matérielle dans toutes les circonstances où cette aide serait utile.

On a cru voir là une injure aux mères sur l'autorité desquelles le tuteur social empiéterait.

C'est un malentendu que, osons le dire, par esprit de parti, certains polémistes ont créé et qu'ils cherchent à exploiter contre une initative dont tous les vrais amis du peuple et de l'enfance ne peuvent qu'approuver le principe.

Tutrice ou tuteur sociaux ne seront nullement imposés aux familles qui n'en voudront pas. Et celles qui désireront cette aide seront libres de désigner la personne de qui ils la souhaiteront.

Nous reviendrons sur cette loi. Mais nous pouvons dire dès aujourd'hui que dès qu'on s'occupe des besoins de la famille populaire on est amené à désirer pour elle, cette protection individuelle et constante d'une personne mieux favorisée par le sort à qui elle puisse recourir en toute occasion. C'est l'idée qui a dicté à cette œuvre, fondée par M. le Dr Bouillet, et dont *La Française* a déjà parlé souvent, *L'assistance aux mères et aux enfants du XVIe arrondissement* la création de *visiteuses* attachées spécialement à chaque famille et qui lui servent d'intermédiaire auprès des œuvres de solidarité et des autorités diverses. La même idée a inspiré la fondation de l'œuvre *Les Pupilles de la Guerre* dont Mme Jules Siegfried est présidente d'honneur et Mme Henry May présidente.

Nos amies féministes qu'ont émues les articles tendancieux publiés à ce sujet dans une presse qui semble ignorer l'Union sacrée, peuvent se rassurer.

Le tuteur social, la tutrice sociale n'ont rien de contraire aux principes du féminisme. Ils ne peuvent au contraire que servir le rapprochement des classes ; et aussi le relèvement de la condition féminine. En effet, une fonction sociale de plus sera ainsi attribuée aux femmes; et il appartiendra à celles qui l'exerceront d'agir pour que de toutes façons s'améliore le sort des mères dont elles deviendront les appuis et les amies.

La tâche des féministes est donc de soutenir le projet de loi et d'obtenir qu'une part considérable y soit faite aux tutrices. Aux veuves de la guerre et à leurs enfants, il semble en effet qu'une sollicitude féminine doive être autrement précieuse que celle d'un homme.

N'oublions pas que nous devons en grande partie à M. Guillier, rapporteur de la loi sur la tutelle légale des femmes au Sénat, l'introduction de l'idée des tutrices sociales dans la loi sur les Pupilles de la Nation.

Et rappelons-lui que nous attendons impatiemment son rapport sur le droit de tutelle légale.

GUERRE A L'ALCOOL
Le Scandale de la semaine

Nos lecteurs ont pu lire ici la protestation de Mlle Babut, fondatrice de l'œuvre « Au vrai Poilu » qui a déjà fondé deux Foyers du Soldat, contre le Maire de Kremlin-Bicêtre.

Tandis que, ailleurs, à Belley par exemple dans le département de l'Ain, le maire prend lui-même l'initiative de la fondation d'un Foyer et ne se laisse point émouvoir par les protestations des débitants, le Maire de Kremlin-Bicêtre donne un exemple tout contraire. Le « Vrai Poilu » asile précieux aux jeunes recrues de la classe 17 qui n'ont point encore le goût des boissons toxiques et des promiscuités du cabaret particulièrement hideuses dans ce quartier, est pris à partie par le Maire en personne. Il lui conteste le droit d'exister. Il lui intente un procès en bonne et due forme. Voici comment le journal *Le Matin* relate le fait:

Le « Vrai Poilu » est-il un cabaret?

Mlles Babut et Monod ont fondé, l'an dernier, avenue de l'Observatoire, l'œuvre: « Au vrai poilu », sous le patronage de hautes personnalités.

Le but de l'œuvre est d'éviter aux soldats la fréquentation des cabarets. Dans cette intention, un cercle a été créé, où les soldats peuvent se livrer à des jeux d'adresse, lire ou boire, moyennant 10 centimes, des boissons telles que lait, café, chocolat, thé et sirops.

Le « vrai poilu » de l'avenue de l'Observatoire eut un gros succès. Aussi Mlles Babut et Monod eurent l'idée de fonder une succursale au Kremlin-Bicêtre. L'administration militaire fit tous ses efforts pour aider l'œuvre. Elle accorda une autorisation spéciale à Mlle Babut pour recevoir les soldats.

Au Kremlin-Bicêtre, le « vrai poilu » fut ouvert dans une boutique où se trouvait auparavant un café, fermé par autorité de justice, pour avoir contrevenu à un arrêté municipal interdisant l'ouverture des cabarets à moins de 100 mètres d'une école (article 9 de la loi du 17 juillet 1880).

Mais bientôt le commissaire de police du Kremlin-Bicêtre dressait contre le « vrai poilu » lui-même, représenté par Mlle Babut, procès-verbal pour avoir contrevenu à l'arrêté municipal, relatif à l'ouverture des cabarets.

L'affaire est venue devant le tribunal de simple police de Villejuif, présidé par M. Chevalier-Marescq.

Me Maurice Garçon s'est présenté au nom de Mlle Babut.

Il a soutenu que le « vrai poilu » ne constitue pas un cabaret.

Le jugement sera rendu dans trois semaines.

Nous ne saurions douter de la décision de la justice. Si la loi a tracé autour des écoles et de certains autres édifices publics une zone interdite aux « cabarets », c'est parce que le cabaret

est considéré comme un danger qu'il faut tenir à distance de ces édifices.

Nul ne saurait soutenir que « le *Foyer du Soldat* » puisse recevoir une définition semblable. Donc ce n'est pas un cabaret.

Notre confrère *Le Temps* qui a conté le mécontentement des débitants de Bailly s'en réjouissait. Si les marchands de poison se fâchent contre la concurrence des Foyers, c'est que cette concurrence est efficace. Et c'est un encouragement à la multiplier. Le Maire de Kremlin-Bicêtre, représentant des vieillards conduits à l'hospice par l'alcoolisme qui forment sa majorité électorale ; défenseur des bistros qui continuent à empoisonner ces tristes débris, donne à l'institution des Foyers un nouvel encouragement en se déclarant son ennemi.

Répétons donc avec d'autant plus d'énergie l'appel fait ici, il y a quelques semaines, par Mme de Witt-Schlumberger : Fondez des Foyers du Soldat.

Un grand Meeting
feministe contre l'Alcool

Nous avons déjà signalé que le 2 avril un grand meeting contre l'alcool organisé par le *Conseil national des femmes françaises*, se tiendra à la Sorbonne.

Cette manifestation a pour but de réclamer du gouvernement des mesures immédiates et radicales contre l'alcoolisme; et en même temps de déterminer dans le public de nouvelles initiatives contre l'alcoolisme.

La coupable résistance du gouvernement à sévir sérieusement contre les propagateurs du fléau tient, on le sait à la crainte que la République — et leur pouvoir — soient compromis s'ils mécontentent les électeurs, amis de l'alcool. Il faut pouvoir substituer à cette crainte celle que les ennemis de l'alcool plus nombreux, plus décidés encore que ses amis se dressent de leur côté contre la République et ses chefs, si ceux-ci s'obstinent à ne point oser servir d'abord la France en la délivrant de l'alcool.

Nous comptons que tous nos amis viendront en masse au meeting du Conseil national et y prendront la résolution de travailler chacun personnellement à augmenter le nombre des adversaires de l'alcool, et à créer, d'autre part, des œuvres qui lui arrachent ses victimes.

Nous donnerons dans notre prochain numéro le programme de cette réunion.

Dans les Ecoles maternelles

Ainsi que nous l'avons dit la Société *L'Alarme* a pris en main la campagne commencée ici afin que dans les écoles maternelles une infusion soit substituée aux boissons souvent malfaisantes que les enfants apportent pour leur repas.

L'Alarme a demandé pour cette campagne l'approbation de quelques grands médecins, et des cinq inspectrices générales d'écoles maternelles en France. Plusieurs adhésions de médecins nous sont parvenues. Aucune inspectrice, pas même notre amie Mme Pauline Kergomard ne nous a encore répondu. Nous espérons qu'il ne s'agit que d'un retard causé par leurs trop nombreuses occupations.

A propos de cette campagne nous avons reçu de Mme Moll-Weiss, directrice de l'*Ecole des Mères*, présidente fondatrice de *L'Aide Morale*, l'intéressante communication que voici:

Il y a sept ans, quand j'ai organisé, sous le rapport éducatif, l'une des premières habitations ouvrières de la Fondation Rothschild, rue de Prague, j'ai remarqué, comme ces dames, que les petits paniers qui renfermaient le goûter de nos petits enfants, contenaient des breuvages plus ou moins hygiéniques; j'introduisis alors l'infusion de tilleul sucrée dans notre clientèle et bientôt elle réunit tous les suffrages de notre petit monde; mais ceci ne pouvait nous suffire, je rêvais de la faire pénétrer de la classe dans la famille et j'y parvins, dans plus d'un foyer, de la manière que voici:

Pour mieux connaître nos enfants, élèves de l'école de garde ou bébés de la garderie enfantine, j'avais organisé à la Fondation des réunions de parents mensuelles (1) pendant lesquelles parents et maîtres, mis en contact, se parlaient familièrement; pendant lesquelles aussi un sujet relatif à l'éducation des enfants était traité et discuté. Nous imaginâmes d'offrir à nos invités quelques petits gâteaux faits au cours de cuisine et la boisson qui les accompagna, ce fut l'infusion de tilleul.

Ajouterai-je qu'en ce moment le tilleul coûte trop cher pour les pauvres bourses des ménagères, il a monté à 5 fr. les 500 grammes; mais on peut le remplacer par une infusion de feuilles d'orangers, d'un prix bien moindre, ou de feuilles de noyers — la moitié d'une feuille de noyer suffit pour faire un litre de tisane.

Recommander de faire bouillir pendant quelques secondes le tilleul ou les feuilles leur provenance étant parfois suspecte.

Nombreuses sont d'ailleurs les boissons hygiéniques d'un prix peu élevé, agréables au goût et faciles à préparer, il suffirait de les vulgariser dans la population ouvrière plus accessible aux bons conseils qu'on ne veut en convenir.

***

NOUVEAU FOYER DU SOLDAT

Mlle Ginier, inspectrice de l'enseignement primaire, nous signale la récente création d'un Foyer du Soldat, 47, rue Jenner (13 arrondissement). Cette fondation est l'œuvre de la *Ligue nationale contre l'alcoolisme* et de la Section de la *Ligue des Droits de l'Homme* de l'arrondissement.

Ainsi qu'à « l'Accueil Amical » de Mme Eugène Simon, un bureau de renseignements relatifs aux emplois accessibles aux mutilés et réformés et un service de consultations juridiques s'y ajoutent aux ordinaires ressources offertes par les Foyers à leurs clients. Cette institution porte le titre de « Maison du Soldat ».

(1) Voir mon livre: « De la Rue au Foyer » chez Nathan.

LES HÉROÏNES DU JOUR

MORTES AU CHAMP D'HONNEUR

Nous apprenons la mort de Mme Frédéric Sauzède, infirmière des hôpitaux de Toulon, qui depuis la guerre se dévouait auprès des blessés. Mme Sauzède a succombé, victime de son dévouement, aux suites d'une maladie contractée au chevet de ceux qu'elle soignait. Elle était âgée de quarante-trois ans.

La semaine dernière, ont été célébrées à Saint-Jacques-du-Haut-Pas les obsèques de Mme Jousselain, infirmière de l'Union des femmes de France, décédée à Paris des suites d'une maladie contractée dans son service. En l'absence de M. Jousselain, son mari, percepteur au Catelet (Aisne), retenu comme otage, le deuil était conduit par ses frères, le colonel Charles Debeugny et le lieutenant-colonel Edouard Debeugny et par son neveu le lieutenant Marcel Debeugny.

Mme Jousselain qui resta à l'hôpital de Saint-Quentin tant que l'autorité allemande le lui permit, se fit tellement remarquer par son intelligent dévouement que nos ennemis durent, en même temps qu'à Mme François Hugues, présidente de l'Union des femmes de France de Saint-Quentin, lui offrir des félicitations.

Conférences d'Intérêt féminin

LE PROGRAMME FEMINISTE

Mme G. L. Brunschvicg a fait vendredi dernier, au collège libre des Sciences sociales, une très intéressante conférence sur le programme féministe.

Il y a un fait certain, dit-elle : la guerre a créé une situation nouvelle à la femme.

Cette situation ne peut se comparer à aucune autre, car jusqu'à présent la guerre n'absorbait pas tous ou presque tous les hommes ; en 1870, ce furent 300.000 hommes qui formèrent notre armée, aujourd'hui nos combattants se chiffrent par million, et c'est aux femmes qu'il incombe de remplacer les hommes absents et d'assumer l'existence de la France, économiquement et matériellement.

Lorsqu'on envisage l'avenir une question importante se pose : les femmes conserveront-elles après la guerre, les places qu'elles occupent en ce moment ?

En ce qui concerne le travail dans les usines, les femmes devront-elles le rechercher ou non ? Les féministes estiment qu'elles n'ont pas de conseils à donner à ce sujet, et que les travailleuses elles-mêmes seront meilleurs juges de leur situation. Mais ce que les féministes veulent, ce qu'elles voudront obtenir, c'est qu'à travail égal le salaire soit égal, et non toujours inférieur pour la femme. En réclamant cela on rendra service aux hommes aussi bien qu'aux femmes.

Dans le commerce et l'industrie, une grande place sera à prendre pour les femmes ; elles peuvent y jouer un rôle et rendre de grands services, le devoir est de les orienter dans cette voie au lieu de les pousser vers les carrières libérales, toujours trop encombrées. Mais il faut faire leur éducation commerciale et obtenir leur entrée dans les écoles supérieures de commerce ce qui est, d'ailleurs, en voie de réalisation.

Seulement si la femme participe pour une part toujours plus importante à la vie du pays, on ne pourra plus la traiter en mineure; il faudra lui donner le bulletin de vote, elle ne peut lutter efficacement contre l'alcoolisme et contre la prostitution.

La guerre ne doit pas diminuer l'importance de ces questions : alcoolisme, tuberculose, prostitution et dépopulation. Il faut faire comprendre à tous la nécessité d'avoir des enfants ; c'est pour notre pays une question de vie ou de mort. Et à quoi servirait l'héroïsme de nos soldats si leur pays pour lequel ils meurent, doit s'épuiser lentement faute d'enfants.

Mais comment, dira-t-on, concilier la liberté de la travailleuse, d'aller à l'usine et la nécessité d'avoir des enfants ? La réponse est facile : les travailleuses ont résolu le problème car elles ont des enfants, elles, et ce sont les bourgeoises, celles qui ne font rien, qui, par égoïsme, n'en ont pas.

Dans le domaine de l'enseignement, nous voulons obtenir une unité de programme pour les lycées des deux sexes. Plus de baccalauréats, de licences « au rabais » pour les jeunes filles. Quant aux rapports internationaux, la question est prématurée.

Il est évident que dans l'avenir les femmes devront s'organiser pour que la guerre devienne impossible, et cela dépendra de l'éducation que les femmes donneront à leurs enfants. En dehors de la tâche présente, la tâche des femmes est vaste pour préparer l'avenir. Les femmes continueront à demander le bulletin de vote, elles n'abandonneront pas leurs revendications, mais ayant pratiqué entre elles, avant la guerre, l'Union sacrée, la pratiquant actuellement avec toute la nation, elles veulent la continuer après la guerre et donner l'exemple pour le bien du pays et de la Société.

Telle est dans ses grandes lignes, cette conférence qui a trouvé auprès d'un nombreux auditoire, le favorable accueil qu'elle méritait.

Thérèse CASEVITZ ROUFF.

Bulletin des Sociétés féministes

CONSEIL NATIONAL DES FEMMES FRANÇAISES

Le Conseil a tenu jeudi 16 mars sa réunion trimestrielle dont l'annonce nous est parvenue trop tard pour que nous l'insérions dans notre dernier numéro.

Nous donnerons dans le prochain le compte rendu de cette séance.

***

Mme Jules Siegfried, présidente du Conseil national des Femmes françaises, et Mme P. Kergomard présidente de la section d'éducation de ce conseil, viennent d'adresser au ministre de l'instruction publique une requête tendant à ce que les lycées et collèges de jeunes filles, sans renoncer à leurs programmes actuels qui suffisent aux besoins d'une grande partie de leurs élèves, instituent des cours d'études, sinon identiques mais au moins équivalents à ceux des lycées de garçons. Elles demandent en outre que l'enseignement secondaire régulier et complet qui serait ainsi créé dans ces établissements, soit réparti sur trois ou quatre années, non compris l'année de philosophie et de mathématiques élémentaires, et que provisoirement, dans les localités où la création de ces nouveaux cours ne pourrait être instituée, les jeunes filles, par extension des pratiques existantes, soient autorisées à recevoir cet enseignement secondaire dans les lycées de garçons.

C'est pour permettre aux femmes l'accès de toutes les carrières, si difficile qu'en paraisse pour elles l'exercice, au lendemain de la guerre où on aura besoin de toutes les énergies et de toutes les intelligences, que les signataires ont pris l'initiative de cette requête.

UNION FRANÇAISE POUR LE SUFFRAGE DES FEMMES

GROUPE LYONNAIS

Le groupe lyonnais de l'U. F. S. F. est heureux de faire connaître aux lecteurs de la *Française* le vote d'un vœu intéressant présenté par M. Emmanuel Lévy au Conseil municipal de Lyon, relatif *aux salaires des femmes dans l'industrie*.

Voici l'extrait du bulletin municipal qui le concerne :

M. Emmanuel Lévy. — Je demande simplement au Conseil de vouloir bien confirmer le vœu que je lui ai présenté et qu'il a adopté à la dernière séance de commission générale : « que le principe à travail égal, salaire égal, soit appliqué à la main-d'œuvre féminine.

C'est un vœu qui est juste, je n'ai pas à le justifier par conséquent.

M. le Maire. — Personne ne faisant d'opposition je mets aux voix ce vœu.

(Le Conseil adopte). Séance du 7 février 1916.

Inutile de dire que le groupe lyonnais a adressé ses remerciements les plus vifs à M. Emmanuel Lévy, à M. le Maire et à Messieurs les conseillers municipaux.—

L'exemple du Conseil municipal de Lyon ne pourrait-il être suivi ?

Chronique des Œuvres et Institutions

LES MARRAINES DE LAUSANNE

A propos de l'**Union des Marraines de Lausanne** dont nous avons parlé dans un précédent numéro, Mme Gabrielle Moyse, l'une des fondatrices de l'œuvre, nous prie de nommer comme la secrétaire et l'âme de cette excellente organisation, Mme Marie Huber, de Lausanne. Dont acte.

O. B.

OFFICE DE RENSEIGNEMENTS POUR LES FAMILLES DISPERSEES

L'Office de Renseignements pour les familles dispersées, créé à la fin de 1914, par le *Conseil National des Femmes Françaises*, a tenu dimanche une assemblée générale à la Salle de Géographie, sous la présidence de Mme Jules Siegfried.

Après une allocution de la présidente, sur l'esprit de l'œuvre et sur le devoir de solidarité nationale et humaine qu'elle s'efforce de remplir, des rapports ont été présentés par M. Pierre Caron sur l'organisation financière, et par Mme Bishon-Landry sur les résultats obtenus.

A la fin de février, l'Office qui compte plusieurs centaines de collaborateurs, avait rédigé plus de 1.200.000 fiches, entretenu avec les pouvoirs publics, les œuvres, les particuliers, une correspondance considérable, instruit près de 450.000 demandes de renseignements, fourni plus de 70.000 indications utiles.

M. Louis Marin, député de Meurthe-et-Moselle et secrétaire du Groupe parlementaire des départements envahis, qui avait bien voulu prendre place au bureau, a éloquemment commenté ce bilan et tracé de la question des réfugiés, un aperçu général qui a vivement intéressé l'auditoire.

L'Union fraternelle des Femmes annonce sa prochaine séance pour le dimanche, 26 mars.

LES LIVRES

L'INTELLIGENCE DU BIEN
par Jeanne de Vietinghoff

Mme de Vietinghoff collabora à « La Française », il y a quelques années, par des articles d'une haute élévation de pensée; elle était déjà l'auteur de deux livres, **Impressions d'âme** et **La liberté intérieure**, remarquables par la profondeur pénétrante de l'idée et le doux balancement de la phrase.

Le nouveau recueil de méditations qu'elle livre au public ne leur est sans doute pas inférieur. Cependant, il sera peut-être mieux apprécié plus tard, **après**, quand l'esprit, las des visions sanglantes et des troubles violents, cherchera l'apaisement des longues rêveries.

Nul ne devrait se croire le droit, à moins de vivre au cœur de la mêlée, de jeter des mots de dédain ou de réprobation à ceux qui demeurent au-dessus ou en dehors d'elle; mais, si peu que nous y participions, nous ne pouvons assez nous isoler de son effroyable tumulte pour juger équitablement ce qui s'en écarte de parti pris.

Conservons donc précieusement le petit livre, reliquaire des trésors d'une âme haute; l'heure viendra bientôt où l'on aimera se laisser guider par l'auteur à travers les harmonieux méandres de ses convictions personnelles, sur la vertu qui affranchit et le rôle bienfaisant de la douleur.

Alice BERTHET.

La Presse et les femmes

CE QU'IL FAUT FAIRE POUR LA FEMME INDIGENE

(Du Courrier colonial).

Notre spirituel collaborateur, Chanteclair, tirait, naguère, des effets comiques du bizarre projet sorti, tout armé, du cerveau d'un officier général qui préconise les mariages entre Annamites et Européennes comme moyen de rapprochement des deux races.

On peut aussi envisager sérieusement la question et se demander s'il ne serait pas possible de relever la femme annamite de la condition inférieure où la maintiennent depuis des siècles, les mœurs orientales.

Il ne s'agit pas, bien entendu, d'opposer la femme indigène à l'homme indigène et de pousser la première à supplanter son compagnon dans toutes les branches de l'activité humaine. Une pareille conception serait absurde, notamment en Extrême-Orient, où la femme n'est guère considérée et ne se considère elle-même, à l'égard de son mari, que comme une servante de confiance, bonne à bien tenir la maison et à lui faire des enfants.

L'infériorité de cette situation sociale a mis la femme indo-chinoise dans l'impossibilité de participer à l'évolution qui s'est accomplie chez l'homme sous notre influence, si bien qu'une distance plus grande sépare chaque jour les deux sexes au point de vue de la mentalité.

Ce relèvement de la femme annamite consisterait donc à la tirer de son état actuel et à lui donner le sentiment de sa dignité, afin qu'elle occupe dans la famille une place plus élevée.

Voilà l'œuvre à laquelle devraient s'attacher les femmes françaises qui se préoccupent du sort des femmes indigènes. Et, comme, après tout, c'est la femme qui éduque la nation, l'influence que la femme annamite exercerait alors sur les générations futures, amènerait bien plus sûrement le maintien des bonnes relations entre blancs et jaunes que toutes les méthodes empiriques enfantées par des esprits, certes pleins de bonne volonté, mais manquant de sens pratique.

HELENE VACARESCO A PARIS
(Du Temps).

« Le jour de mon départ pour Paris, j'ai reçu des centaines de lettres émanant de fonctionnaires, de professeurs de province, me remerciant d'être le porte-parole de la France et le symbole de leurs espérances.

« J'ai été très touchée, et je tiens à le déclarer, de voir qu'à Paris on me réservait un accueil si chaleureusement sympathique. Je suis étonnée aussi de constater qu'à Paris, malgré les fausses nouvelle lancées par l'Allemagne et ses derniers partisans, malgré les intrigues de toute sorte, on soit très exactement renseigné sur ce qui se passe en Roumanie et sur l'action des individus comme des partis.

« Je suis heureuse de me retrouver ici, dans ce Paris magnifique, qui s'impose à l'admiration de tous, et ma conscience me permet d'unir dans un même acte de foi ces deux noms : France, Roumanie, désormais inséparables, car un même idéal les réunit dans l'Histoire. »

Echos

« Pour nos sœurs » devient « Pour nos frères ». — La Société « Pour nos sœurs », qui en temps ordinaire s'occupe des fillettes et jeunes filles pupilles de l'Assistance publique, s'emploie depuis le début des hostilités à envoyer des paquets aux pupilles de l'autre sexe, prisonniers ou soldats sur le front, et à leur trouver des marraines.

Maisons Recommandées

ALIMENTATION POUR REGIME DIETETIQUE

FARINEUX MALTES et DIASTASES pour Malades, Convalescents, Enfants, Vieillards

PATES ALIMENTAIRES

Maison Bignon-Pariani. — Fondée en 1883
5, rue de l'Arcade, Paris Madeleine
Téléph. : 303-04
Pâtes alimentaires en tous genres
Riz, Semoules, Tapiocas; etc.
Conserves alimentaires
Colis militaires franco pour le front
Livraison dans tout Paris. — Expéditions en Province. — Envoi franco du catalogue sur demande.

BIÈRES

BIERES PANTA non alcoolisées
Bière Spéciale pour Nourrices
Bière de Table
Bière Fine pour Soirées
6, rue Guyot (Paris). — Téléph.: 513-82

HORS-D'ŒUVRE

Maison J. PATIN (fondée en 1879), 21, rue des Mathurins (près la rue Tronchet). — Téléph. : Central 47-58.
Produits alimentaires pour Soldats et Prisonniers de Guerre
Cafés — Thés — Maté
Variés de Hors-d'Œuvres.
Livraisons Paris. — Expéditions en

La gérante : JANE MISME.

Imprimerie F. CONTY, 11, rue Molière.

L'ORIGINE

de la Subordination des Femmes

par Jean PAIN

Ainsi la femme aurait établi sa suprématie au moyen de la maternité, qui est un champ d'activité de plus dont l'homme était privé.

« Car c'est en devenant social, continueraient gravement et non sans raison nos savants, que l'individu s'affranchit et affirme sa personnalité; aussi on conçoit parfaitement que le mâle, figé dans son individualisme et son égoïsme en renonçant à élever sa progéniture, ait été asservi par la femme, obligée de déployer son activité pour la communauté entière, grâce à l'éducation des enfants. » Et les savants arriveraient à déduire de là jusqu'à l'infériorité intellectuelle de l'homme; car les hommes auraient été nécessairement inférieurs; et la maternité aurait tout expliqué.

Ainsi les soins consacrés à l'enfance, loin d'être des travaux sédentaires à l'origine, ne pouvaient que développer la vie active. On ne saurait y voir une cause d'assujettissement, puisque les femmes sauvages se trouvent déjà sous la domination du mâle, alors que la maternité ne les a pas encore confinées au foyer, qui anémie le corps et l'intelligence.

Et non seulement les soins de la maternité n'étaient pas sédentaires chez les primitifs, mais il est également inadmissible de les considérer à cette époque comme assez absorbants pour consacrer la femme à des occupations obscures qui l'aurait empêchée ainsi d'établir sa domination politique. Car, sauf pour la nourriture, les sauvages ne s'occupent guère de leurs enfants: ils les laissent pousser au soleil comme des plantes grimpantes. Point de savonnages, les nègres ne se lavent pas; point besoin de changer de langes ni de raccommoder les vêtements, ils vont tout nus; point d'instruction, les parents eux-mêmes sont ignorants; point besoin non plus d'inculquer de bonnes manières; comme on le voit, le temps consacré à la progéniture est réduit au strict nécessaire, et, comme il en a été de même jusqu'à une époque avancée de la civilisation, les savants ne tiennent donc pas compte des conditions de la vie primitive et la jugent avec leurs idées pédagogiques modernes, lorsqu'ils imputent à l'éducation des enfants d'avoir pu détourner la femme de la vie active.

L'allaitement même, qui dure beaucoup plus longtemps chez les sauvages, environ quatre ou cinq années, n'entrave en rien le travail, et 'on voit des mères avec leurs petits sur le dos courbées dans les champs des journées entières. C'est même justement parce que la maternité ne les affranchit pas de leurs lourdes charges sociales, qu'elles la redoutent si fort; aussi pratiquent-elles sans scrupule l'avortement et l'infanticide. Rien ne les empêche donc de se consacrer à la chasse, à la défense de la communauté et à toutes les occupations qui développent les forces physiques et intellectuelles et permettent ainsi d'affirmer son indépendance.

Et de fait nous savons que la vie des femmes dans les sociétés primitives est des plus actives, beaucoup plus même que celle de l'homme. L'ouvrage de l'anthropologiste Letourneau nous en fournit des exemples à foison. Ce sont elles qui construisent les cases, fabriquant les outils et les armes en pierres taillées, travaillent les peaux, les fument et en confectionnent des vêtements. On les voit se presser aux bords des fontaines pour y puiser l'eau qu'elles rapportent ensuite sur leurs épaules; ce sont elles qui reviennent à la maison en plein soleil, chancelant sous des fagots de bois. Loin de rester confinées au foyer, elles s'aventurent bien loin dans la forêt et, sans prendre garde aux épines qui s'attachent à leurs membres, elles tendent sous les arbres des tabliers à leurs compagnes pour y recevoir les fruits. A marée basse on les rencontre courant sur les récifs à la recherche des coquillages et des holothuries. Chez les peuplades américaines elles s'adonnent à la pêche. Contrairement à la supposition de Schalck de la Faverie, elles vont même à la chasse: en cette occurence, ce sont elles qui lèvent le gibier, car l'homme trouve plus agréable et moins dangereux de tirer sur la bête que de se fatiguer à fouiller les broussailles traîtresses.

Havelock Ellis considère la femme comme la créatrice de l'industrie. « A peu près partout aussi, dit Letourneau, les hommes, du moins les hommes libres, laissent ou imposent aux femmes tous les travaux agricoles. » Elles arrachent et transportent les ignames, elles cassent les mottes de terre des champs cultivés. En Ethiopie « dans le pays d'Angola, dans le Senaar, dit Letourneau, les femmes considèrent comme un déshonneur de tisser et de filer. Avant tout, elles sont commerçantes; elles vendent ou achètent au dehors, tandis que leurs maris gardent la maison où le tissage et le filage les occupent. »

Ajoutons pour compléter le tableau les travaux du ménage et la nécessité de porter les enfants sur le dos et nous aurons une idée de l'immense activité, aussi bien industrielle que domestique de la femme primitive.

Et ce sont les hommes au contraire qui la plupart du temps mènent une vie oisive et sédentaire. Ils ne portent jamais de fardeau, ne font aucun travail pénible. Ils se bornent souvent à s'asseoir au seuil de leur case pour se livrer entre eux à des conversations cyniques. Ils dédaignent toute occupation utile, dit Letourneau, c'est l'affaire de leurs femmes.

Ainsi chez les peuples sauvages, les soins de la maternité n'ayant rien d'absorbants, ne sauraient confiner la mère à son foyer: celle-ci du reste n'a aucun souci de ses enfants et fait tout son possible pour demeurer stérile. Aucune occupation ne la détourne donc de la vie active, ainsi qu'on le prétend, et de fait nous la voyons s'adonner aux travaux les moins sédentaires et les plus susceptibles de donner le goût de l'indépendance.

Or, observation caractéristique, nous voyons que là-même où les femmes consacrent le moins de temps à la maternité et vont jusqu'à tuer les enfants à leur naissance, là même où elles mènent une existence active, tandis que l'homme vit dans l'oisiveté, elles se trouvent cependant subordonnées, bafouées et battues. Il est donc permis de conclure que l'hypothèse qui attribue à l'éducation des enfants et à la vie sédentaire la subordination de la femme, est sans fondement scientifique.

Enfin, d'après cette théorie, la femme aurait dû être de plus en plus subordonnée au cours des âges, à mesure qu'elle abandonnait la vie active; or nous savons au contraire qu'elle se trouve beaucoup plus asservie chez les sauvages, où elle est réduite au rôle de bête de somme, que chez les peuples civilisés où elle ne bouge quelquefois pas de chez elle.

Les occupations sédentaires d'ailleurs ne sauraient entraver la liberté de l'individu. Les aventuriers et les globe-trotters ne sont pas nécessairement ceux qui imposent leur domination. Les tailleurs et les cordonniers qui mènent une existence encore plus confinée que celle des femmes, puisqu'ils ne bougent même pas de place, jouissent d'autant d'indépendance que les autres. Les grands directeurs de l'Humanité étaient presque tous des hommes de cabinet. La France où la vie a été plus sédentaire que partout ailleurs est pourtant libre et prospère et le Roi-soleil régissait un peuple, alors qu'il passait la journée à regarder tomber la pluie, le nez contre les vitres.

C'est tellement peu la maternité qui est cause de l'assujettissement des femmes que l'homme, pour affermir sa puissance, a cherché au contraire par tous les moyens à se rendre le véritable auteur de l'enfant; c'est de cette préoccupation que vient sans doute cette fausse doctrine scientifique du temps des Grecs sur le rôle exclusif du père dans la génération; c'est pour cela également que tant de dieux dans les mythologies enfantent sans le secours du sexe féminin; c'est de là enfin que la pratique de la couvade tire son origine. On a remarqué en effet à toutes les époques et chez un grand nombre de peuples, que le mari au moment de la parturition de sa femme, se met au lit et commence à se tordre dans des convulsions en poussant des cris perçants, dans la pensée que les voisines accourront pour lui donner des soins et pour le féliciter de son heureuse délivrance. L'épouse pendant ce temps reste seule, clouée sur son lit de douleurs. Cette coutume prouve que, loin d'avoir contribué à l'asservissement des femmes, comme l'ont supposé Letourneau et Schlaick de la Faverie, la maternité aurait procuré à l'homme une arme souveraine pour établir son despotisme; car, s'il avait pu enfanter et devenir ainsi le possesseur naturel de sa progéniture, il se serait considéré comme la souche de sa postérité, comme l'unique créateur de son foyer, et non seulement la femme aurait continué à être exclue des affaires de l'Etat, mais encore le dernier refuge où pendant les jours les plus sombres de son asservissement il lui fut permis de conserver encore quelque autorité, ce tout petit royaume qui seul lui est resté après sa déchéance, et qu'on appelle la Famille, lui aurait été fermé inexorablement, comme ne prenant pas part à sa création. Si la femme n'avait pas tiré l'enfant de ses entrailles, elle n'aurait jamais dépassé le rôle de chair à plaisir, et il ne serait même pas question aujourd'hui de lui donner des droits, puisqu'elle n'aurait jamais eu de devoirs.

M. Charles Vérecque, s'inspirant des travaux d'Engels a repris dans son ouvrage « Histoire de la famille (1914) » l'hypothèse que nous venons de critiquer, mais d'une façon beaucoup plus scientifique et plus ingénieuse.

Selon Engels (L'origine de la Famille, de la Propriété privée et de l'Etat, 1893, p. 49 et s.), le problème consiste à expliquer pourquoi la femme, qu'il considère comme ayant été supérieure en autorité à son compagnon dans la période matriarcale, est peu à peu tombée au niveau de servante en laissant l'homme usurper la direction de la famille. L'auteur en attribue la faute aux fonctions particulières de la femme, — travaux du ménage et maternité — qui, bien que l'ayant occupée également dans la période de sa toute puissance et dans celle de sa décadence, ont été tour à tour une cause d'hégémonie et une cause de servitude selon l'importance qu'elles ont eues dans l'Histoire de la vie économique par rapport aux attributions masculines.

« Durant toute la période du matriarcat, dit M. Vérecque (p. 216), la femme a une place de la plus haute importance. La direction du ménage qui est une petite société, qui compte un plus ou moins grand nombre d'individus, lui appartient exclusivement. Selon le jugement d'Engels, la direction du ménage à cette époque éloignée, a le caractère d'une industrie publique socialement nécessaire. La préparation des aliments, la conservation des vivres, la confection des vêtements, la construction des abris, l'élève des enfants etc., etc., choses alors peu compliquées mais indispensables, constituent le travail de la femme et, à côté de lui, semblent secondaires les occupations de l'homme qui consistent à procurer au ménage communiste les objets dont il a besoin. »

(A suivre)